



# AB Prefecture

Modification n°1 du PLU  
du Pays de Cunhat

063-200070761-20240321-2024\_21\_03\_21-DE

Reçu le **PLAN DE ZONAGE**  
**BROSSE** 2024

Plan local d'urbanisme intercommunal  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

**Révisions et modifications :**  
Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.  
Révision alléger n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision alléger n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision alléger n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.



Bureau d'Études REALITES  
34, Rue Georges Truand  
43800 Lavoie  
Tél : 04 77 47 03 09  
Email : c.urb@realites.fr www.realites.fr



- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
  - Emplacement réservé
  - Haies à préserver
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
  - Ripisylve
  - Terrain cultivé
  - Verger
  - Zone Humide
  - Sentiers piétons à préserver
- ZONAGE :**
- Ud : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
  - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
  - Ui : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
  - Uh : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
  - Ua : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
  - EA1a : Zone à urbaniser à vocation économique
  - ZABa : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1A1a soit préalablement remplie
  - A : Zone agricole
  - N1 : Zone naturelle
  - Nc : zone de carrière
  - Nz : Zone de loisirs
  - Mn : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

